



Assemblée générale

Distr. limitée
5 février 2015
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-deuxième session
Vienne, 2-13 février 2015

Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. À sa 815^e séance, le 2 février 2015, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, adopté par le Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 7) et prolongé jusqu'en 2017 par le Sous-Comité à sa cinquante et unième session, en 2014 (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9):

a) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

3. Le Groupe de travail a noté et examiné les présentations et documents suivants, dont était saisi le Sous-Comité:

a) Document soumis par le Royaume-Uni intitulé "Ébauche de recommandations de sûreté pour l'application de la section 'Recommandations à



l'intention des gouvernements' du Cadre de sûreté" (A/AC.105/C.1/L.342 et A/AC.105/C.1/2015/CRP.3);

b) Présentation par le Royaume-Uni sur les systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace: bilan des activités et programmes du Royaume-Uni (A/AC.105/C.1/2015/CRP.5);

c) Présentation par la Chine sur les dernières avancées du projet d'exploration lunaire chinois.

4. Le Groupe de travail, à ses réunions informelles, a eu d'autres discussions concernant les présentations mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus, notamment sur la gestion de la sécurité de la mission Chang'e-3 (Chine), lancée avec succès le 2 décembre 2013 et équipée d'unités de chauffage à radio-isotopes pour maintenir la température pendant la nuit lunaire.

5. Le Groupe de travail a examiné les activités possibles suivantes visant à renforcer encore la sûreté dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire:

a) Mener une enquête auprès des États membres concernant l'application du Cadre de sûreté;

b) Établir un document technique, par un ou plusieurs États membres ayant une expérience dans le domaine des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, éventuellement en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, axé sur la réalisation concrète de l'objectif de sûreté des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

c) Recevoir des présentations d'États membres ayant une expérience dans le domaine des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace concernant leurs expériences, au cours de missions, de l'application des orientations contenues dans le Cadre de sûreté et du respect des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

6. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence intersessions en juin 2015, pour recueillir des informations supplémentaires sur les activités possibles auxquelles il est fait référence au paragraphe 5 ci-dessus et pour faciliter l'élaboration de son projet de rapport pendant la cinquante-troisième session du Sous-Comité.

7. Quelques délégations ont estimé qu'il était important que le Groupe de travail mène ses travaux sur l'amélioration de la sûreté des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en gardant à l'esprit l'importance de la supervision et de l'immatriculation, par les États, de leurs activités spatiales nationales, l'importance de la viabilité à long terme des activités spatiales et de la nécessité de protéger la vie humaine et l'environnement. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé que les aspects juridiques de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient être examinés dans le cadre d'une étroite coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.

8. Quelques délégations ont estimé qu'il demeurerait important que le Groupe de travail achève ses travaux visant à faciliter l'application du Cadre de sûreté, conformément aux objectifs de son plan de travail mentionnés au paragraphe 2

ci-dessus, avant d'envisager un éventuel élargissement de ses travaux pour inclure des domaines traités à d'autres points de l'ordre du jour du Comité et de ses Sous-Comités.

9. Quelques délégations ont estimé que les objectifs du plan de travail pluriannuel du Groupe de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

10. L'avis a été exprimé que tous les États membres devraient être impliqués dans la prise de décisions et dans l'identification des questions et des problèmes liés à l'application de sources d'énergie nucléaire et du Cadre de sûreté, ce qui devrait garantir le succès de la mise en œuvre du plan de travail. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que toutes les décisions du Groupe de travail devraient faire l'objet d'un accord strict du Sous-Comité.

11. Le Président du Groupe de travail a estimé que l'on s'était efforcé de suivre le plan de travail pluriannuel et de garantir la transparence dans toutes les délibérations du Groupe de travail, rappelant que tous les États membres et observateurs permanents avaient été invités à participer aux délibérations informelles.

12. Le Groupe de travail a pris note de la page Web gérée par le secrétariat, contenant les documents et présentations techniques, dans toutes les langues officielles de l'ONU, qui avaient été communiqués au Groupe de travail depuis l'adoption du Cadre de sûreté par le Comité (voir www.unoosa.org/oosa/en/COPUOS/stsc/wgnps/index.html).

13. À sa [...] séance, le [...] février 2015, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.